

**Dispositifs d’INJEP Veille & Actus n° 471 du 10 novembre 2021**

**Extension du « pass Culture » aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée : 1 décret et 1 arrêté**

# [Décret n° 2021-1453 du 6 novembre 2021](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044294126) relatif à l'extension du « pass Culture » aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée

Journal officiel du 7 novembre 2021

Ce décret étend le bénéfice du « pass Culture » aux jeunes en âge d'être scolarisés sur le territoire national de la 4e à la terminale. Le dispositif comporte une part individuelle, pour les jeunes de quinze à dix-sept ans, et une part collective, utilisable dans le cadre scolaire, au bénéfice des collégiens dès la classe de 4e et des lycéens. Le décret détermine les personnes éligibles à ces dispositifs et définit les conditions dans lesquelles elles peuvent en bénéficier.

# [Arrêté du 6 novembre 2021](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044294159) portant application du décret n° 2021-1453 du 6 novembre 2021 relatif à l'extension du « pass Culture » aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycéeJournal officiel du 7 novembre 2021

La part collective du « pass Culture » est employée par les établissements mentionnés à l'[article 2 du décret n° 2021-1453 du 6 novembre 2021 susvisé](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000044294126&idArticle=JORFARTI000044294137&categorieLien=cid) par le biais de l'application ADAGE (Application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle).
L'application « pass Culture » est proposée gratuitement à tous les utilisateurs d'ADAGE et ne demande aucune authentification supplémentaire.